

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1934)**

Heft 26

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

polytechnique fédérale, auquel nos Autorités n'ont jamais refusé les fortes subventions, aurait là un travail du plus haut intérêt et de la plus grande utilité à accomplir.

Note complémentaire.

La Maison *Th. Bell et Cie*, à Kriens, a bien voulu nous transmettre les résultats d'essais qu'elle a effectués en 1931 dans sa station d'essais, pour le compte de la maison *L. de Roll*.

Les essais ont porté sur un papillon de 0,30 m de diamètre intérieur, sous une pression qui a varié de 6,925 m à 6,40 m.

L'écoulement se faisait verticalement et le papillon était suivi d'un tuyau vertical cylindrique d'évacuation aboutissant dans un bassin; son extrémité inférieure était donc immergée; ce n'était donc pas le cas de l'écoulement à l'air libre, mais bien celui d'un papillon suivi d'un tuyau amortisseur.

La courbe des k correspond à très peu de chose près avec la courbe IV de la figure 2.

La valeur maximum de k est d'environ 92 et se produit à un angle d'ouverture de 15°.

Nous tenons à remercier sincèrement la Maison *Bell* pour son intéressante communication, qui complète les renseignements que nous avons pu nous procurer d'autre part.

**Concours d'idées pour l'aménagement
et la décoration du terre-plein de l'Eglise
Notre-Dame, à la place Cornavin, à Genève.**

(Suite et fin.)¹

Projet N° 2, « Eté ». — Au point de vue de l'implantation, ce projet apparaît de prime abord défectueux; il n'est pas de nature à apporter de l'ordre dans la place et a le défaut de réserver trop peu de place à la verdure. Il apparaît donc peu approprié à une réalisation, malgré la beauté des motifs de sculpture et de la composition du monument lui-même.

D'autre part, l'auteur semble ne pas avoir assez tenu compte de la topographie et la maquette ne paraît pas correspondre à la réalité au point de vue des niveaux; la manière dont la place est nivelée n'est pas sans présenter de certains dangers.

L'échelle indiquée par la maquette est trop petite pour les dimensions de la place; cependant, si cette échelle était augmentée, comme il conviendrait au caractère des groupes sculpturaux, le coût de réalisation dépasserait de façon excessive le montant prévu dans le programme.

Malgré les défauts relevés, le jury décide de retenir ce projet étant donnée la qualité indéniable du monument et des motifs sculpturaux présentés.

Projet N° 20, « Cascade ». — Le jury critique dans ce projet l'implantation du monument contre l'église, ce qui est une erreur et a pour effet de diviser la place de manière peu favorable. La perspective présentée ne donne pas l'impression de la réalité, car elle marque insuffisamment la divergence d'orientation entre l'église et le monument.

L'idée de créer un monument commémoratif de la Croix-Rouge est bonne en soi, mais ne convient pas au caractère utilitaire de la place Cornavin.

En revanche, la partie architecturale est extrêmement intéressante et les détails plastiques révèlent un talent remarquable; pour cette raison, et malgré les défauts indiqués, le jury décide de retenir ce projet.

Après une interruption, le jury, ayant comparé les différents projets retenus et tenant compte des observations auxquelles ces projets ont donné lieu décide, à l'unanimité, de les classer de la manière suivante:

1. Projet N° 13, « Paul et Virginie »; 2. Projet N° 12, « Arve et Rhône »; 3. *ex aequo*: Projet N° 2, « Eté », projet N° 20, « Cascade ».

Le jury recommande l'exécution du projet N° 13 qui obtient le premier prix.

En conséquence, il décide d'attribuer les prix suivants:

- | | |
|---|----------|
| 1. Projet N° 13 | Fr. 1200 |
| 2. Projet N° 12 | » 800 |
| 3. Projet N° 2 et projet N° 20 chacun un
prix de | » 500 |

Après avoir procédé à l'examen des projets comme il a été indiqué ci-dessus et réparti les sommes mises à sa disposition, le jury a ouvert les enveloppes relatives aux projets primés.

La liste des concurrents primés s'établit comme suit:

Projet N° 13, « Paul et Virginie »: M. *Robert Barro*, architecte.

Projet N° 12, « Arve et Rhône »: MM. *A. Hæchel*, architecte, et *Luc Jaggi*, sculpteur.

Projet N° 2, « Eté »: MM. *M. Sarkissov*, sculpteur, et *Gampert et Baumgartner*, architectes.

Projet N° 20, « Cascade »: M. *Ch. Bopp*, architecte.

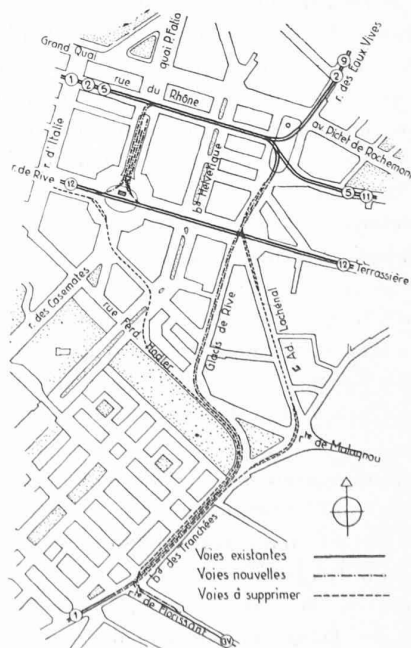
CHRONIQUE GENEVOISE

Une amélioration du réseau des trams genevois.

Le réseau genevois des trams qui est le plus étendu de nos villes suisses à cause du grand développement de ses lignes rurales, sera prochainement bien amélioré sur un point d'une certaine importance.

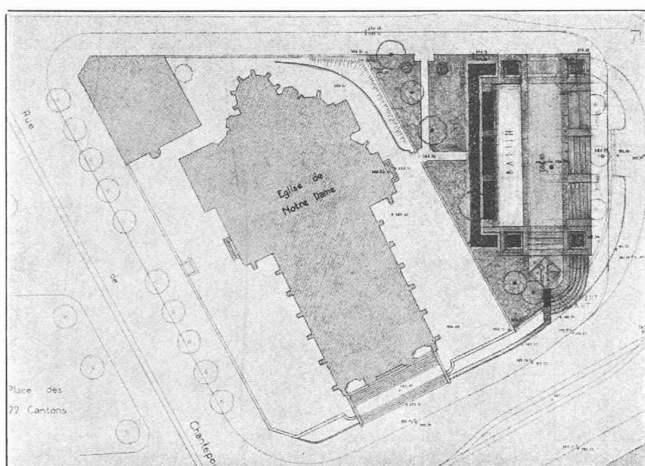
La ligne Genève-Veyrier, qui passe par les meilleurs quartiers de résidence de la banlieue, est exploitée par une compagnie indépendante de la Compagnie Générale des Tramways Electriques (C. G. T. E.) qui possède presque tout le réseau genevois.

Dès 1931, un contrat de communauté de direction est intervenu entre ces deux sociétés privées, la C. G. T. E. étant financièrement fortement intéressée au Genève-Veyrier (G.-V.). Sûr

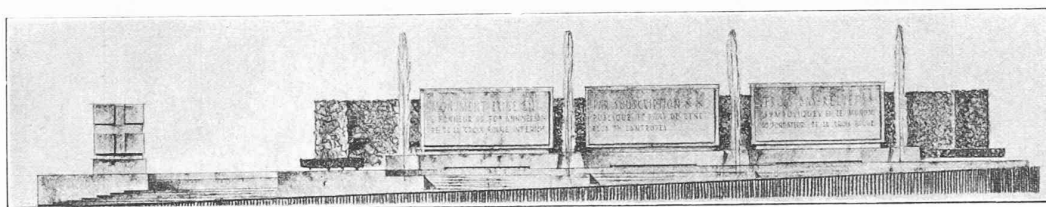


¹ Bulletin technique du 24 novembre 1934, page 282.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRE-PLEIN DE NOTRE-DAME, A GENÈVE



Plan de situation. — 1 : 1250.



Elévation.

cet accord conclu, la C. G. T. E. a fait établir un projet général de modification du réseau dans la région située entre le Boulevard des Tranchées et le Cours de Rive. L'ensemble de cet aménagement est reproduit dans le plan de la page précédente. Les caractéristiques en sont les suivantes :

1. Introduction de la ligne G.-V. dans le réseau de la C. G. T. E. par raccordement à la ligne ceinture n° 1.

2. Amélioration considérable du tronçon sur le Boulevard des Tranchées qui présente actuellement un certain danger pour la circulation.

3. Transfert de la ligne ceinture n° 1 de la rue Adrien Lachenal aux Glacis de Rive, d'où diminution de pente de 74°/00 à 60°/00 et, par conséquent, plus grande facilité d'exploitation.

4. Transformation de la station de départ de la rue Pierre Fatio en liaison avec un refuge central et pavillon-abri sur le carrefour de Rive. Cette station est le point de départ des lignes rurales n° 9, Genève-Hermance, et n° 11, Genève-Chevrier, et deviendra également départ de la ligne Genève-Veyrier.

5. Cession au domaine public, par le G.-V., de la tranchée des voies sur la rue Ferdinand Hodler pour être incorporée à la chaussée.

Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans le détail de toutes les transformations et de signaler tous les avantages de cette amélioration, mais c'est avec un certain plaisir que nous saluons l'issue de pourparlers qui durent depuis 1930. En opposition au point de vue du Département des Travaux Publics, la Ville de Genève estimait, à cette époque, que ces travaux devaient surtout incomber à la C. G. T. E. et qu'elle n'avait donc à participer à cette transformation que dans une très faible mesure.

Elle a fort heureusement changé d'opinion en reconnaissant le caractère d'intérêt général que présentaient ces projets et, en date du 31 août 1934, le Conseil Municipal a pris un arrêté

sur la proposition du Département des Travaux Publics, allouant la somme de 271 000 fr. à titre de contribution de la Ville de Genève.

Le coût total des travaux s'établit comme suit :

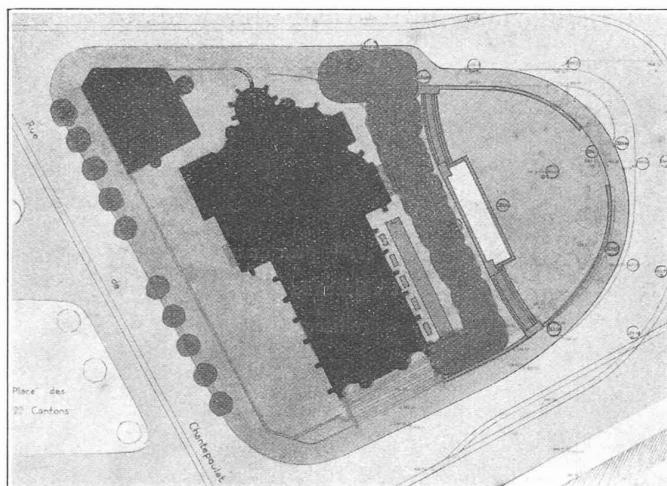
Contribution de l'Etat de Genève.	Fr. 153 000
Contribution de la Ville	» 271 000
Contribution de la C. G. T. E.	» 43 000
Coût des travaux d'installation supportés par la C. G. T. E.	» 300 000
Coût des transformations et installations des Services industriels, à la charge de ces derniers	» 40 000
	Fr. 807 000

Comme on le voit, il s'agit de travaux d'une certaine importance qui contribueront notablement au développement des quartiers de Florissant et Conches. En effet, d'après les renseignements que nous possédons, la C. G. T. E. a l'intention de créer, outre le service rural Genève-Veyrier, un service urbain Conches—Cornavin qui facilitera la communication avec le centre urbain de quartiers jusqu'ici insuffisamment reliés à la Ville.

A propos d'une fête de musique.

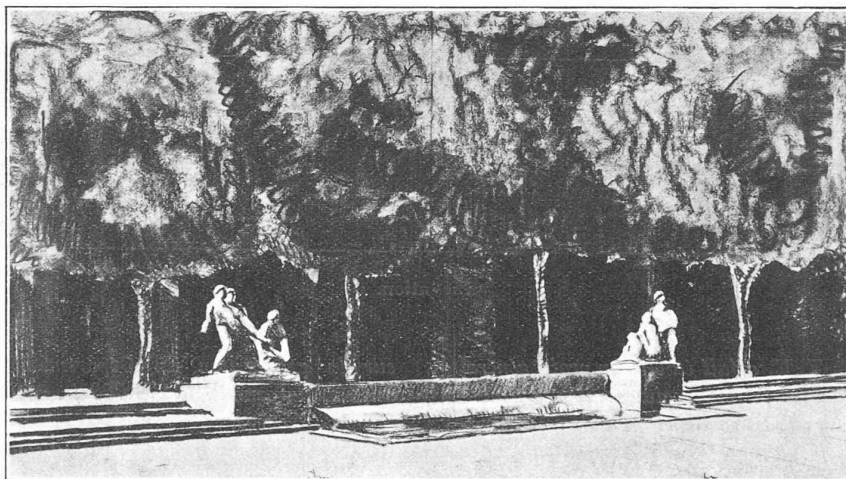
Dans la conclusion des notices parues dans le n° 19 du Bulletin technique, au sujet des dispositions qui pourraient être prises pour constituer à Genève une réserve de matériel de fêtes, on nous prie de signaler que cette mesure a été prise à cette occasion. En effet, le Département des Travaux Publics a contribué, pour une certaine somme, à la confection des décorations de la fête de musique, afin que ce matériel fût suffisamment résistant pour une utilisation ultérieure. Voici donc une mesure de sage administration ; c'est tout ce que demandent les contribuables !

HL.



Plan de situation. — 1 : 1250.

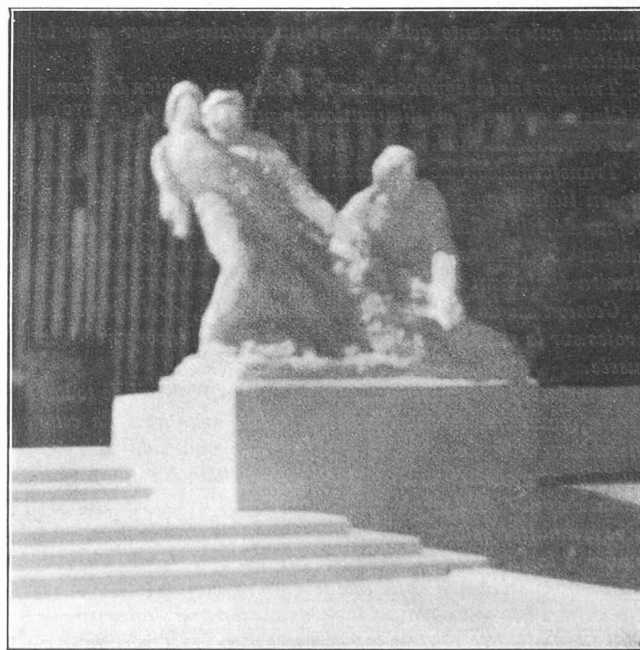
CONCOURS D'IDÉES
POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRE-PLEIN
DE NOTRE-DAME, A GENÈVE



Perspective.



III^{me} prix *ex æquo*, projet « Eté »,
de MM. Sarkissov, sculpteur, Gampert et Baumgartner,
architectes, à Genève.



Motif de sculpture.